



Résumé de notre Code de vie*¹

*Adopté par le conseil d'administration le 26 janvier 2016

*Modifié et adopté par le conseil d'administration le 22 octobre 2019

¹Toutes les participantes, membres, bénévoles, administratrices, stagiaires et travailleuses ont l'obligation de prendre connaissance de la version complète du Code de vie, de s'engager à s'y conformer et de signer sa déclaration.

Qui est le Centre?

- Un organisme communautaire autonome et féministe qui travaille à améliorer les conditions de vie de toutes les femmes et qui vise à éliminer les discriminations et les systèmes d'oppression.
 - Afin de lutter contre les inégalités et les injustices, nous reconnaissons les oppressions basées sur l'âge, les identités et expressions de genre, la classe sociale, les orientations sexuelles, le handicap, la religion, l'origine ethnique, etc.
- Financé par **Centraide du Grand Montréal** et le **Ministère de la Santé et des Services sociaux**, par le biais du **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**, il offre quatre volets : services individuels, activités éducatives et d'éducation populaire, actions collectives et vie associative.
- Un milieu de vie ouvert à toutes les femmes de 18 ans et plus où toutes les femmes doivent se sentir en sécurité, écoutée et respectée dans leurs choix.
- Un espace qui encourage l'expression des femmes mais non pas au détriment des autres.
- Un lieu non partisan qui n'adhère à aucun parti politique, religion ou mouvement spirituel.

Quelles sont les valeurs du Centre?

- ♥ **Féminisme** : Il s'agit de mouvements sociaux centrés sur les expériences de vie des femmes. Le féminisme du Centre met l'accent sur, entre autres,
 - **la confiance dans le potentiel de chaque femme**, la valorisation de ses connaissances, ses expériences;
 - le soutien des femmes dans des **démarches d'autonomie** leur permettant d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie; le **respect de leur cheminement et de leurs choix**;
 - la recherche de **solutions collectives** à leurs besoins et leurs intérêts.

Le féminisme du Centre est intersectionnel. De nombreuses femmes vivent de multiples oppressions simultanées liées à leur genre, âge, classe sociale, race, orientation sexuelle, etc., qui produisent et reproduisent des inégalités sociales ayant des conséquences sur leurs conditions de vie.

- ♥ **Solidarité et engagement** : Le Centre travaille avec et appuie des groupes féministes et d'autres groupes sociaux et communautaires pour l'**amélioration** et la **transformation des conditions de vie** de toutes les femmes et communautés. Il participe à diverses actions collectives et s'engage, avec ses membres et participantes, à lutter contre les inégalités et les injustices sociales.

♥ **Justice sociale** : Le Centre prône une société qui prend soin des communautés marginalisées, qui met en place des politiques sociales et économiques justes et qui propose des **solutions collectives** aux problèmes sociaux basées sur les besoins des communautés.

♥ **Démocratie** : Les **membres** ont le droit de participer, de près ou de loin, aux décisions qui les touchent. Elles **élisent** des personnes au conseil d'administration qui les représenteront et prendront des **décisions** en leur nom. Le Centre est un milieu de vie où **toutes les femmes sont écoutées et entendues**.

♥ **Confidentialité** : L'**anonymat** de chaque participante est **respecté**. Ce qui se dit ou se passe au Centre reste au Centre. L'information partagée au téléphone, en individuel ou en groupe n'est accessible qu'à celles dont l'accès est autorisé. Toute information personnelle recueillie à des fins statistiques, et ce, avec le **consentement** de la personne est sécurisée dans un dossier fermé à clé ou par un mot de passe accessible par les travailleuses seulement.

Quels sont les droits et les responsabilités de toutes pour bien vivre ensemble?

- Le respect de la mission, des objectifs, des valeurs du Centre et du présent Code de vie.
- L'abstention de la sollicitation d'argent, de promotion, de vente de produits ou de services.
- Le respect des travailleuses, de leurs limites et de leurs délais d'intervention.
- Le respect de la confidentialité des renseignements personnels.
- Le respect des opinions, des valeurs et des choix de chacune.
- Le droit de recevoir des services et de participer activement au Centre, toujours en tenant compte des règles de fonctionnement des activités et du Code de vie.
- La responsabilité de prendre connaissance de la politique d'inscription du Centre.
- Le respect des heures d'ouverture et de fermeture du Centre, du début et de la fin des activités ou ateliers.
- La solidarité quant aux décisions et aux positions prises au Centre.
- La responsabilité de ses effets personnels et de ne quitter le Centre avec seulement le matériel qui lui appartient.

Rien ne justifie la violence. Nous ne tolérons jamais :

- **toutes les formes de violence (physique, verbale, sexuelle, psychologique, spirituelle ou religieuse et économique);**
- **le harcèlement psychologique et sexuel;**

- **l'intimidation;**
- **les propos discriminatoires, haineux et injurieux.**

Quelles sont les responsabilités des travailleuses?

- Le non-dévoilement des renseignements quant à la vie professionnelle ou privée des participantes et des autres travailleuses, entre autres les adresses, les numéros de téléphone et les courriels. Seules certaines informations pourront être conservées pour le fonctionnement du Centre, et ce, avec le consentement de la personne.
- La promotion des valeurs, de la mission du Centre et de la défense des droits des femmes en favorisant l'éducation populaire afin d'encourager une prise de conscience individuelle et collective, du « **Je** » au « **Nous** » collectif.
- Le respect de la dignité, de l'agentivité, des opinions et des choix de chacune. Chaque femme a le droit à un accueil courtois et respectueux sans jugement.
- L'assurance d'un climat de respect entre les participantes au sein des activités.
- Le **maintien de la confidentialité** de toutes ses interventions avec les participantes, les membres et les bénévoles. Les travailleuses échangeront entre-elles les informations pertinentes que lorsque qu'elles nécessitent un soutien.
- Le refus d'une offre en forme de rémunération, de monnaie ou d'autre de la part d'une participante. Dans ce cas, la travailleuse explique qu'elle pourrait l'offrir comme don au Centre.
- Les travailleuses évitent de se placer en situation de conflit entre leurs intérêts personnels et ceux des participantes au Centre.
- La preuve de solidarité, d'appui et de respect envers les autres travailleuses. Chacune doit accomplir ses fonctions dans un esprit de coopération. Elles doivent faire preuve de discrétion à l'égard du contenu des réunions d'équipe.
- Le **maintien de la sécurité au Centre**. Aucune travailleuse ne doit rester seule au Centre avant ou après les heures d'ouverture.
- L'obligation de contacter les ressources appropriées dans le cas où une participante représente un danger pour les autres ou pour elle-même.
- Lorsque contactées en-dehors des heures d'ouverture par courriel, médias sociaux ou par téléphone ou messages textos, les travailleuses ne sont pas dans l'obligation d'y répondre ou de faire une intervention.
- L'engagement de respecter les principes de la Politique de harcèlement psychologique et sexuel du Centre.